

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 2 mars 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1916

**Programme d'actions
2023**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD84), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Nathalie CHEVILLARD (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMELOUD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Sophie VAGINAY RICOURT (CR)

Participaient également (non-votants) : Marion CLEMENT (TPM), Marion MAGNAN (CD04), Céline HAYOT (CR), Géraldine POLLET (CR), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Sylvie GAILLARD (CESER), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09

Quorum atteint

Considérant Que la construction du programme d'actions 2023 a été mené dans une logique d'anticipation de la création de l'Etablissement Public de Coopération Environnementale [EPCE] qui sera créé au courant de l'année 2023 par transformation du syndicat mixte.

Il a donc associé l'ensemble des futurs membres financeurs de l'EPCE que sont :

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- L'Office français de la biodiversité
- L'Agence de l'eau
- La DREAL
- Le Département de Vaucluse
- Le Département des Alpes de Haute-Provence
- La Métropole Nice Côte d'Azur
- La Métropole Toulon Provence Méditerranée
- La Communauté d'agglomération du Grand Avignon.

Considérant Que la construction du programme d'actions 2023 a suivi les étapes suivantes :

- Début octobre 2022 : 1er projet du programme d'actions 2023
- octobre 2022 : rencontres bilatérales de chaque membre financeur de l'ARBE pour échanger sur le projet : Actualisation du projet de programme d'actions 2023 et Réalisation des budgets afférents à chaque action
- 18 novembre 2022 : Comité technique rassemblant les différents membres financeurs de l'ARBE pour finalisation du projet de programme d'actions 2023 qui sera présenté en conseil d'administration

Considérant Que pour 2023, le programme d'actions s'inscrit complètement dans le contexte régional en contribuant au :

- plan climat régional « Gardons une Cop d'avance » et aux 6 ambitions régionales avec un objectif « 100% Climat positif ».
- plan d'actions de l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau des Aquifères (AGORA) notamment avec la mobilisation face à la crise sécheresse.
- plan d'actions territorial de la Stratégie nationale des aires protégées 2030.

- A la réalisation de Stratégie Régionale de la Biodiversité. L'Agence appuiera la Région dans la démarche.

- Considérant** Qu'il s'inscrit dans le nouveau cadre de l'OFB pour le pilotage des Agences Régionales de la Biodiversité voté le 18 octobre 2022 ;
- Considérant** Qu'il comporte 24 actions selon les 4 axes d'intervention tel qu'inscrit dans les statuts de l'EPCE dont le détail est précisé en annexe ;
- Où** L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'approuver le contenu du programme d'actions de l'ARPE-ARB 2023 ;
- d'autoriser la Présidente à engager toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre, à effectuer toute demande de subvention auprès de ses partenaires et signer les documents et conventions y afférent, notamment auprès de la Région, de l'OFB, de l'Agence de l'Eau, de la DREAL et d'autres partenaires ;
- d'autoriser la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 1.000.000 € et signer les documents y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 2 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

